

NOTICE HISTORIQUE  
SUR  
L'ANCIEN CANAL DU SAS,  
ET SUR LA CONSTRUCTION DE CELUI DE  
**GAND A TERNEUZEN,**  
SUIVIE DU  
PROGRAMME DES FÊTES

QUI AURONT LIEU

*À l'occasion de son Ouverture;*

PAR, AMAND DE BAST.



**GAND,**

A. I. VANDER SCHELDEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE BASSE, N.° 31. — 1827.

*Les exemplaires voulus par la Loi, ont été déposés.*



A M.<sup>r</sup> VAN DOORN, CONSEILLER-D'ÉTAT,  
GOUVERNEUR DE LA FLANDRE-ORIENTALE,  
CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE DU FAUCON-BLANC,  
ETC., ETC., ETC.

**MONSEIGNEUR !**

*J'ai composé une notice historique sur l'ancien canal du Sas et sur l'origine, les plans et l'exécution du nouveau canal de Gand à Terneuzen; il m'a semblé que si j'en devais faire hommage à l'un de nos Magistrats c'était à celui que SA MAJESTÉ, avait nommé son Commissaire spécial pour la reprise, la direction et l'achèvement,*

*de cette belle et utile entreprise; qui l'avait terminée en si peu de tems, et qui avait mérité à cette occasion l'honneur d'être admis au Conseil du Roi, et celui de présider en son nom à l'ouverture du nouveau Canal. C'est Monseigneur, ce qui m'a engagé à supplier votre Excellence de vouloir bien me permettre que cet opuscule parût sous ses auspices.*

*J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect.*

*Votre très humble et très obéissant serviteur.*

**A. DE BAST.**



NOTICE HISTORIQUE  
SUR L'ANCIEN CANAL DU SAS,  
ET SUR LA CONSTRUCTION DE CELUI DE  
GAND A TERNEUZEN.

---

1329.

Ce fut le 26 août 1329, que la partie de l'ancien Canal du Sas, qui s'étend de la ville de Gand, par *Langerbrugge*, jusqu'à l'endroit nommé *Ter Licht*, aujourd'hui la *Maison Rouge*, et qui s'appelait autrefois *S'Burchsgraven - Visschery* (la Pêcherie des Châtelains), fut cédée avec les droits et les bénéfices qui y étaient attachés par *Marie*, châtelaine de Gand, épouse du vicomte de *Mélun*, à *Jean de Pauw*, gérant au nom de la ville de Gand, pour la somme de cinquante livres de gros tournois. (1)

---

(1) Cette Charte est une de celles que les Gantois, lorsque des troubles éclatèrent dans leur ville, déposèrent, au secret, à la tour du Beffroi. — La porte de cet endroit de sûreté, fut fermée, par trois serrures différentes: l'une de ces clefs fut confiée au premier échevin de la Keure; la seconde au Doyen des métiers, et la troisième au doyen des Tisserands.

1540.

En 1540, *Charles-Quint* ôta aux Gantois, pour les châtier de ce qu'il appelait leur révolte, la propriété de la *Pécherie des Châtelains*; mais il la leur restitua peu après, par une ordonnance datée du 1.<sup>er</sup> octobre 1541. Le titre même de *Rivière des Gantois*, qu'il lui donna dans la même ordonnance prouve de la part de ce prince un secret penchant pour sa ville natale et une espèce d'amour dont son successeur fut bien loin d'hériter. (1)

1547.

Par une ordonnance datée de Tournault (Tournay) le 26 mai 1547, *Charles - Quint*, autorisa les Gantois à construire la partie de l'ancien Canal du Sas, située entre l'endroit nommé *Rooden-Huyze* (la Maison-Rouge) et la Digue de Mer appelée autrefois *Joos-Hamerlincx-dyk*.

(1) Les Gantois perçurent, pendant quelques tems, le péage d'Evergem à l'endroit dit *Langerbrugge*; mais l'abbé du monastère de St.-Bavon, ayant réclamé contre cette perception, leur intenta un procès devant le Conseil du Comte de Flandre, *Robert*, qui décida en 1316, le 30 novembre, la contestation en faveur du monastère.

*Adrien*, seigneur de Vinderhaute, levait un péage au même endroit en 1455.

1551.

Ce fut en dehors de cette Digue que l'on construisit l'Écluse appelée *Zoute-Spui* (Écluse de Mer) dont *Antoine de Baenst*, chevalier, seigneur d'Axpoele, Hansbeke, etc. premier échevin de la ville de Gand, représenté par son cousin *Theunken de Baenst*, posa la première pierre, le 29 du mois d'août 1551.

Le même jour le seigneur *Adolphe de Bourgogne*, chevalier, seigneur de Wackene, Capelle, *Catthem* et grand bailli de Gand, amiral des Pays-Bas, en suite nommé Gouverneur de la Zélande, plaça la première pierre de l'Écluse, appelée *Zoete-Spui*, écluse intérieure. (1)

(1) *Adolphe de Bourgogne*, avait son hôtel à Gand, à la place du Marais (*den Poel*), au même endroit où se trouve aujourd'hui l'hôtel de la famille *Ghellinck de Nockere*. — Cet hôtel fut primitivement connu sous la dénomination de Cour de Wackene, et ensuite sous celle de Cour de Bourgogne.

*Charles-Quint* après son abdication de la souveraineté des Pays-Bas, le 25 octobre 1555, en faveur de son fils *Philippe*, se rendit de Bruxelles par Gand à Flessingue, d'où il sembarqua pour se retirer en Espagne, au monastère de St. Juste, descendit le 11 du mois d'août 1556 à la Cour de Bourgogne.

Cette cérémonie eut lieu avec solennité en présence des Magistrats et des habitans les plus notables de Gand, qui tous entrevoyaient dans cette création une source de prospérité, pour les intérêts commerciaux de leur ville.

1561.

Cette dernière partie du Canal étant achevée, les échevins firent élargir et approfondir la *Pécherie*

---

*Charles*, sentant ses forces l'abandonner par une vie trop active, s'était fait transporter de Bruxelles à Gand, dans une litière, ayant à sa suite ses deux sœurs *Éléonore*, et *Marie* et son fils *Philippe*.

Ce vieux conquérant à l'aspect de sa ville natale, qu'il vit en cette occasion pour la dernière fois, sentant renaître dans son cœur, les anciens sentimens d'attachement et de confiance qu'il avait eu pour ses compatriotes, voulut s'arrêter de préférence chez leur premier magistrat *Adolphe de Bourgogne*, quoiqu'ayant à Gand son palais, celui qu'avaient habités ses ancêtres, et où il naquit le 24 février de l'an 1500.

**GUILLAUME DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE, et COMTE de BUTEN, ETC.** ce favori et confident de *Charles-Quint*, descendit également à la Cour de Bourgogne, accompagné de son frère le COMTE de NASSAU, le 29 décembre 1577.

Ce prince fut reçu avec solennité, par toutes les autorités de la ville qui, au nom de leurs administrés lui présentèrent un Cœur en Or, de la valeur de 400 florins

des *Châtelains* et s'adressèrent ensuite au Comte de Flandre (*Philippe II*, roi d'Espagne), représenté par sa sœur naturelle, *Marguërite*, duchesse de Parme, alors Gouvernante-Générale des Pays-Bas, pour qu'il d'aignat consentir à ce qu'ils tinssent à titre de fief, avec toutes les justices, non seulement ledit Canal et le chemin de Halage, mais aussi les différentes pièces de terre dont ils n'avaient pu se dispenser de faire l'acquisition : ce qui leur fut accordé par acte daté de Bruxelles, le 28 juin 1561.

1562.

Ce même Souverain, par octroi, publié à Gand, le 2 janvier 1562, voulant gratifier les Gantois, pour avoir creusé ce Canal, à leurs frais, les exempta de tout péage et droits de douanes, pour les marchandises, à introduire par cette nouvelle communication, destinées à la consommation de leur ville, à l'exception cependant du droit peu élevé intitulé le *droit de Seigneur*.

On deblaya, au Sas de Gand, la digue de Mer, qui couvrait l'ecluse appelée Zoute-spui, le 3 du mois d'avril de la même année 1562, et le lendemain (4 avril 1562) on ouvrit le Canal du Sas, à la navigation. — Le premier bâtiment qui entra dans ce nouveau port fut reçu aux acclamations d'un grand

nombre de spectateurs qu'avaient attiré cette Cérémonie.

Ce bâtiment à destination de Gand, chargé de harengs fut conduit par *Pierre Soetemelck*, de *Leckercke*, venant de *Dordrecht*. (1)

---

(1) Ce batelier déchargea sa cargaison, à Gand, à l'endroit nommé *'t Kuip-gat*, en français *le trou du Bastion* ainsi désigné à cause d'une espèce de fortification qui y avait été élevé et dont il reste encore des vestiges.

Ce Bastion a été bati en 1228, sous l'administration du collège des trente neuf, dans le temps que *Jeanne* fille de l'Empereur de Constantinople, épouse de *Ferdinand* de Portugal, était Comtesse de Flandre.

On sait qu'ayant l'invention de la poudre à Canon (1216) et même longtemps après, on construisit les bastions en forme circulaire (*Cirkel-rond*, *rond als eene kuip*).

Les bastions angulaires ne datent que du règne de *Charles-Quint*.

Ce fut ce monarque, qui fit élever le premier bastion angulaire, il fut construit à Gand, à la citadelle des Espagnols, il se trouve à l'est de cette forteresse, il en posa, lui-même, la première pierre, le 12 mai de l'an 1540.

Ce fut dans la rue avoisinant le trou du bastion (*'t kuip-gat*) que se trouvait le bureau de l'expertise aux harengs, dont *Jean Lammens*, de *Flessingue* fut l'expert. — C'est à cet établissement que la rue appelée, encore aujourd'hui, *Pekelharing-straat*, rue du hareng pec, doit sa dénomination.

1564 — 1566.

Dès le 8 juillet 1564, les Magistrats de Gand, informés par *Pierré Bernaert*, que l'écluse de Mer (*de Zoute-spuï*) menaçait de s'écrouler, la firent démolir en 1566, et en construisirent une autre plus rapprochée de l'écluse intérieure. *Jean Damman*, seigneur d'Oomberge, Varnoisier, Burchgracht et Vromenhove, premier échevin de la Keure de la ville de Gand, ayant épousé *Jeanne van Waelbroeck*, dame de Houthage, en posa la première pierre le 6 du mois de mai de la même année 1566. (1)

C'est à ce port de Mer que la petite ville du Sas-de-Gand, doit son origine et à ses écluses (en flamand *sassen*) qu'il faut rapporter son étymologie.

Ses fortifications ont été commencées en 1560 sous la direction du dit *Adolphe de Bourgogne*. (2)

(1) Ce seigneur demeura au marché au lin à Gand, alors appelé marché aux cochons, il décéda le 5 juillet 1581 et fut enterré à St. Bayon, dans la chapelle consacrée autrefois aux trois Rois.

On lisait sur son épitaphe. l'inscription flamande : « Hy » was getrouw aen den Koning, bemind van groote en van » burgers en aengenaem aen ider een. » En français : « Il » fut fidèle au Roi, aimé des grands et des bourgeois et agréable à chacun. »

(2) Les fortification du Sas de Gand ont été construites pen-

Ceux de Flessingue, combattant avec leurs Frères du nord, les Hollandais, contre les Espagnols, pour leur indépendance, incendièrent, toutefois après en avoir prévenu les habitans, le Sas-de-Gand et ses écluses, le 21 du mois de mai 1572, à une heure de la nuit.

1577.

Ce ne fut qu'après la ratification du traité nommé *L'Édit perpétuel*, conclu à Marche-en-Famine, le 12 février 1577, entre les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et *Don Juan* d'Autriche, agissant au nom du Gouvernement Espagnol, que ces écluses ont été rétablies (7 avril de la même année 1577.).

1648.

Par l'art. 14 du traité de paix, signé à Munster le 30 janvier 1648, entre l'Espagne et les Provinces-Unies des Pays-Bas, l'embouchure de l'Escaut et les canaux de Satzwin étant fermés à la navigation, les Gantois

dant que *Charles van Ydeghe*m, seigneur de Busbeke etc. et *Josse van Brakele* en étaient Bourgmestres.

Les autorités de cette petite ville étaient à cette époque à la nomination des magistrats de Gand. Ces derniers y avaient même droit de juridiction.



se virent obligés d'abandonner le Canal du Sas-de-Gand, qui se combla peu à peu. — Des bancs de sable et des alluvions se formèrent dans le *Brakman* et notamment devant le port de cette dernière ville, et bientôt l'entrée en devint impraticable aux grands batimens.

1815.

Les Provinces Belgiques, à la suite des troubles et des changemens occasionnés par le chûte de l'*Empereur Napoléon*, ayant été réunies et érigées en Royaume par le congrès de Vienne, GUILLAUME-FRÉDÉRIC D'ORANGE-NASSAU, en fut proclamé Roi le 17 mai 1815.

1823.

Les temps étaient changés, l'aspect politique n'était plus le même, les sources qu'on croyait taries réjaillirent de nouveau. L'Éscaut redevenu libre, les besoins du Pays appelèrent et durent nécessairement appeler l'attention d'un prince éminemment citoyen; par un décret royal, de 1823, la confection du Canal de GAND à TERNEUZEN fut résolue. GUILLAUME I.<sup>er</sup> par ce décret, mérita la reconnaissance particulière de la Flandre-Orientale, comme par tous les actes émanés de lui, par son caractère, par tout son règne, en un mot, il mérite la reconnaissance générale des deux Peuples qu'il a sù réunir et rendre heureux.

1826.

La première pierre de l'Écluse de *Terneuzen*, fut posée le 7 juin 1826, par S. Ex. M. le Gouverneur *Van Doorn*, alors Gouverneur de la province de la Zélande, maintenant de la province de la Flandre-Orientale, nommé par S. M. pour présider à cette solennité.

Pendant cette intéressante cérémonie, qui eut lieu en présence des principales autorités des deux provinces de la Flandre-Orientale et de la Zélande, cet administrateur prononça un discours, dans le quel en exposant les nouveaux titres que S. M. acquérait à la reconnaissance des deux provinces, rappella les immenses bienfaits que devaient en retirer l'Agriculture et le Commerce. — Il déposa ensuite dans une Cassette de plomb, différentes pièces de monnaie du Royaume, frappées sous le règne de S. M., ainsi qu'une inscription gravée sur cuivre, destinée à perpétuer le souvenir de cet événement (1).

---

(1) Il est assez remarquable qu'anciennement *Adolphe de Bourgogne*, premier magistrat de Gand, plaça la première pierre de l'Écluse de *Zoete Spui* au Canal du Sas, et que peu de temps après il fut nommé Gouverneur de la Zélande, où de nos jours le premier

1827.

Les lumières et les connaissances administratives de M. *Van Doorn*, ont fixé le choix de S. M. en le nommant, par arrêté du 22 avril 1827, son Commissaire, pour la reprise et la direction-générale des travaux de ce nouveau Canal et en faire accélérer l'entier achèvement.

Les écluses, les Ponts et en général tous les ouvrages de ce Canal, ont été exécutés d'après les plans de MM. les ingénieurs *Van Diggelen* et *Noël* (1).

Malgré les grandes difficultés que l'on a eu à vaincre à l'*Axels-Gat*, et en bien d'autres endroits, les travaux commencés vers l'Escaut occidental, seulement dans le courant du mois de mars 1825,

Magistrat de cette dernière province, M. *Van Doorn*, fut désigné par S. M., notre bien-aimé Souverain, pour poser en son nom, la première pierre de la grande éclusé au nouveau canal de *Gand* à *Terneuzen*, et fut nommé immédiatement après Gouverneur de la Flandre-Orientale.

(1) L'entretien du Pont, sur l'ancien canal du *sas*, tant au quartier dit *Meulestede*, qu'à l'endroit nommé *Langerbrugge*, était autrefois aux frais communs de la ville de *Gand* et du chapitre de *St-Bavon*, d'après un accord, fait le 4 octobre 1564, entre les échevins de la dite cité et le prévôt du chapitre *Viglius*.

sont terminés. Ils s'étendent sur une ligne de trente-trois mille trois cent seize aunes et comprennent :

Les deux belles et grandes écluses de *Terneuzen* ;

L'Écluse à Sas de Gand ;

L'Écluse à l'embouchure, du *Moervaart*.

Sept Ponts tournans dont six doubles ;

Un nombre considérable de Ponts, acqueducs éclusés, dans les deux berges du canal et l'immense déblais qui a été fait pour donner au canal les dimensions prescrites.

Nous pourrions ajouter encore à ces ouvrages la construction de l'Écluse à l'*Axelsche Sassingén*, qui quoiqu'elle placée dans le tracé du nouveau canal vers *Hulst*, dont les travaux sont également déjà très avancés, ne fait pas moins partie du système général du grand Canal.

Le nouveau canal de *Gand* à *Terneuzen* a été ouvert, solennellement, à la navigation le 18 novembre 1827, par S. Exc. le Conseiller d'État, *Mr. Van Doorn*, Gouverneur de cette Province, nommé à cet effet, par S. M., en présence des autorités Civiles et Militaires de la Flandre-Orientale et de la Zélande, et d'un concours immense de citoyens, aux cris mille fois répétés de VIVE LE ROI!...

La ville de Gand déjà favorisée de tant de bienfaits, par la munificence du souverain qui nous

gouverne , lui doit encore celui d'être devenue port de Mer.

Les Gantois ont sù apprécier les dispositions bienveillantes , pour leur ville , de ce Prince qui met toute sa Gloire à faire le bonheur de ses sujets. Ils en transmettront le souvenir à leurs descendans et ceux ci partageront , l'amour et l'admiration qu'inspirèrent à leurs ancêtres tant de bienfaits du plus populaire et du meilleur des Rois.



---

# PROGRAMME

*Des Fêtes célébrées à Gand, Sas-de-Gand et Terneuzen, à l'occasion de l'ouverture solennelle du Canal de Gand à Terneuzen, fixée par S. M. au 18 novembre 1827, jour anniversaire de la naissance de S. M. notre bien-aimée REINE.*

## A TERNEUZEN.

### ARTICLE PREMIER.

*Le 18 novembre à sept heures du matin, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie, tirées par la Société d'Utopia de Gand, près du Môle à l'ouest de Terneuzen.*

*2. A onze heures du matin une nouvelle salve d'artillerie servira de signal, pour la réunion des autorités civiles et militaires à l'hôtel-de-ville de Terneuzen. Elles y seront reçues par la régence.*

*3. La réunion étant formée, une députation des états députés des deux provinces, accompagnée des commissaires chargés de la fête et d'une escorte de*

*cavalerie, se rendra au logement de S. Exc. le gouverneur de la Flandre, commissaire de S. M. pour l'ouverture du canal, afin de la complimenter et l'inviter à se rendre à l'hôtel-de-ville, où elle sera recue par les états députés de deux provinces.*

4 *A midi, on partira en cortège et au bruit du canon, de l'hotel-de-ville, dans l'ordre qui aura été déterminé d'avance, pour aller visiter les travaux et se rendre ensuite, au Môle à l'ouest de la ville, où il sera procédé à l'ouverture solennelle du canal. Aussitot cette ouverture proclamée, elle sera portée à la connaissance du public par des salves d'artillerie.*

*La musique de Ste.-Cécile de Gand, se fera entendre dans le même moment.*

5. *Après cette cérémonie, S. Exc. le commissaire du roi, ainsi que les autorités civiles et militaires, iront s'embarquer à bord des bâtimens qui auront été préparés pour les recevoir. Ils feront ensuite le passage des écluses et se rendront directement, par le canal, à Sas-de-Gand, dans l'ordre ci-après :*

*La barque de Gand, portant la Société de Ste.-Cécile et celle d'Utopia avec ses pièces d'artillerie.*

*Le yacht monté par MM. les ingénieurs du waterstaat et les concessionnaires du canal.*

*Le yacht royal la Junon, conduisant S. Exc. le*

*commissaire du roi et les principales autorités civiles et militaires.*

*Le yacht ayant à bord celle des autorités qui ne seront pas sur la Junon, et finalement les bâtimens de mer et autres à qui il aura été permis d'entrer à la suite de ceux montés par les fonctionnaires de l'état.*

*Un détachement des hussards suivra les divers navires le long du canal.*

#### A SAS-DÉ-GAND.

*6. L'arrivée du cortège à Sas-de-Gand, sera annoncée par des salves d'artillerie.*

*Le collège des bourgmestre et échevins complimentera S. Exc. le commissaire du roi, à son débarquement, et l'accompagnera au logement qui lui aura été préparé.*

*7. Une heure après il y aura banquet.*

*Une salve d'artillerie annoncera le moment de la réunion.*

*Pendant le repas, la Société de Ste.-Cécile exécutera des morceaux d'harmonie.*

*8. Le soir il y aura illumination, feu d'artifice et sérénade.*

#### JOURNÉE DU 19.

*6. Le 19, à neuf heures du matin, S. Exc. le commissaire du roi ainsi que les autorités civiles*



et militaires, partiront de Sas-de-Gand pour Gand, dans le même ordre et avec les mêmes bâtimens qui leur auront servi la veille.

Un coup de canon annoncera le moment de l'embarquement. Des salves d'artillerie et la musique de la Société de Ste.-Cécile marqueront celui du départ.

### A GAND.

10. A midi les cloches et le carillon annonceront la fête.

11. A une heure après-midi la Régence s'assemblera dans la salle ordinaire de ses séances; à la même heure les confréries et sociétés se réuniront dans la grande salle au rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville.

12. M. le général-major, commandant de la ville, sera prié de fournir des détachemens de cavalerie et infanterie qui se formeront, à l'heure précitée, au Marché-au-Beurre.

13. A une heure et demie, la Régence, accompagnée des confréries et Sociétés invitées, précédée de la musique de la ville et suivie des détachemens militaires ci-dessus, se rendra à la porte de Sas, pour y attendre S. Exc. le commissaire du roi, qui aura fait au nom de S. M., l'ouverture du nouveau canal.

14. Des salves d'artillerie annonceront l'arrivée de S. Exc.

*Le bourgmestre de la ville, à la tête du conseil, ira la recevoir et la complimenter à son débarquement, et lui offrira le vin d'honneur.*

15. *Après cette cérémonie, le cortège rentrera en ville, et conduira S. Exc. le commissaire du roi à l'hôtel du gouvernement.*

*Le cortège passera par les rues Vormuide, Slijpstraat, korte en lange Steenstraten, Geldmunte-Groenmarkt, Korenmarkt, Veldstraat, Zonnestraat, Wapenplaats, Vilderstraat, Kalanderberg, et Oranjestraat.*

*Toutes ces rues seront ornées.*

16. *A quatre heures de relevée il y aura banquet à l'hôtel-de-ville.*

*Et le soir à huit heures, bal.*

17. *Le même jour il sera fait, par les soins du bureau de bienfaisance, une distribution générale et extraordinaire de pains, aux indigens.*